

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-578305
169312

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2145 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABEROUCH AÏSSA

Date de naissance : 04/10/1954

Adresse : Immeuble EL Menzeh n° 313 - AV. des F.A.R. - SAGADIR

Tél. : 0707041051 Total des frais engagés : 318,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/07/23

Nom et prénom du malade : AL KEDDAD MAJNA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Retins, HP, diabétique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 04/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur DRIOUICHE Saïd
Ophtalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie et des Maladies des Yeux
Ancien Ophtalmologiste à l'hôpital Hassan II Agadir
Diplômé de Chirurgie Vitré-rétine de Bordeaux

Cataracte par phacoémulsification
Glaucome - Strabisme - Voies Lacrymales
Anglographie - Laser - Lentilles de contact



الدكتور ادرويش سعيد
اختصاصي في طب و جراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة العيون بمستشفى الحسن الثاني بأكادير
دبلوم جراحة الشبكية من بور دو - فرنسا

الجلالة بالموجات فوق الصوتية - الزرق - مسالك الدموع
الحول - الليزر - تصوير الشبكية
العدسات اللاصقة

أكادير، le 04/07/23 في

M^{me} AL KOWALD Nopri

5810

Endo coll

2 (1) 2023

INDOCOLLYRE 0,1% LOT/عباءة H8956
Collyre 5ml FAB/تاريخ الإنتاج 10-2022
ZENITH PHARMA EXP/تاريخ انتهاء 03-2024
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM
6118001270088 PPV : 58,00 DHS

PHARMALIE BORJ TADDART
45, Imm. 14 P. Amme Tiguemt
Avenue des FAR - AGADIR
Tél: 05 28 32 32 13
ICE: 001695002000024

Docteur DRIOUICHE Saïd
Ophtalmologiste
Imm. High A1 (en face Imm. Gendarmerie) App.302
Moulay Ismail Hay Ennahda - Agadir - Tél. : 05 28 826 862

Docteur DRIOUICHE Said
Ophthalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie et des Maladies des Yeux
Ancien Ophthalmologiste à l'hôpital Hassan II Agadir
Diplômé de Chirurgie Vitré-rétine de Bordeaux

Cataracte par phacoémulsification
Glaucome - Strabisme - Voies Lacrymales
Angiographie - Laser - Lentilles de contact



الدكتور ادرويش سعيد
اختصاصي في طب و جراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة العيون بمستشفى الحسن الثاني باكادير
دبلوم جراحة الشبكية من بور دو - فرنسا

الجلالة بالموجات فوق الصوتية - الزرق - مسالك الدموع
الحول - الليزر - تصوير الشبكية
العدسات اللاصقة

Agadir, le 04/07/23 أكادير في

NOTE D'HONORAIRE

Nom : AL KEDDAD

Prenom : NADJA

Acte : consultation avec examen de fond d'œil

Montant : Trois cent dirhem (300.00)

Signé :

دكتور ادرويش سعيد
Docteur DRIOUICHE Said
Imm. Iligh A1 en face Imm. Gendarmerie
Apprt. 302 Av. M. Ismail Hay Ennahda
AGADIR - Tél : 05 28 826 862